

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Un., \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner  
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 41

JEUDI, 13 OCTOBRE 1881

Prix du numéro 7 centim.—Annonces, la ligne, 10 centim.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou  
par bons sur la poste.

## AVIS IMPORTANT

*L'Opinion Publique* est publiée tous les jeudis par les nouveaux propriétaires. L'impression, les gravures, etc., etc., se font à la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis ; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées au Gérant de la Compagnie Litho.-Burland, au bureau de *L'Opinion Publique*.

Adresser les correspondances littéraires : " Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## L'APPRENTISSAGE DE LA LIBERTÉ

La France est un pays favorisé entre tous ; elle est comblée des dons du ciel : climat splendide, sol fécond, riche en produits de toute nature. Elle possède un système administratif magnifique qui semble avoir tout prévu ; c'est l'état de l'Europe où les citoyens jouissent de la plus grande somme de sécurité personnelle ; ses richesses font l'envie des autres nations ; tout se réunit pour justifier cette parole des anciennes chroniques : " le plus beau royaume après celui du ciel." Il ne lui manque qu'une chose : un gouvernement capable de réaliser l'alliance de l'ordre et de la liberté pour tous ; un gouvernement qui ne soit ni la licence de la Commune ni le despotisme de l'empire.

Depuis 1789, les nombreux gouvernements qui se sont succédés en France, n'ont cessé de promettre aux Français de leur donner le fameux *Droits de l'homme*, et il s'est trouvé dans la pratique que Louis Philippe comme Napoléon III, et la république n'ont reconnu de droits politiques qu'à leurs amis. En France, on est libre de tout dire, tout écrire, pourvu que, comme le disait Beaumarchais, on ne parle ni des gens en place, ni des pouvoirs constitués, ni des ministres, ni de leurs faits et gestes. C'est le pays du monde où l'on chante le plus l'air de la liberté et où l'on sait le moins en quoi elle consiste. On ne la veut que pour soi. Quant aux adversaires, on ne pratique à leur égard que la vengeance et la proscription. L'empire a persécuté les orléanistes et les républicains. On sait ce que font ces derniers.

Quels progrès a-t-on réalisés depuis l'ancien régime si vilipendé par la monarchie de juillet, l'empire et la république ? Ces progrès sont peu visibles. Le Français de 1881 n'est guère plus libre au fond que le sujet de Louis XV et de Louis XVI. Les abus ont seulement changé de formes. Mais, nous dira-t-on, vous oubliez la Bastille, les lettres de cachet ? C'est vrai, les lettres de cachet qui confisquaient la liberté d'un individu constituaient un abus criant. Mais les décrets du 19 mars qui ont chassé 7,000 citoyens de leurs domiciles ne valent-ils pas toutes les lettres de cachet de l'ancienne monarchie qui ne se targuaient pas de liberté ? Quelle différence y-a-t-il entre chasser des citoyens de leurs domiciles et leur en donner un—la prison—malgré eux ? Les victimes des lettres de cachet n'étaient peut-être pas les plus à plaindre : ils ne perdent que leur liberté tandis que les premiers perdent de plus l'usage de leurs propriétés !

Et la liberté de la presse ! En voilà une belle conquête ! Il est vrai que sous la monarchie toutes les productions de l'esprit passaient sous les ciseaux de la censure, mais ces ciseaux n'étaient pas bien sévères puisqu'ils ont eu des complaisances pour Voltaire et Rousseau. La monarchie a laissé passer les œuvres de Beaumarchais qui criblaient de sarcasmes l'ancien ré-

gime tandis que la cour et la noblesse allaient applaudir le mariage de *Figaro* qui les livrait au ridicule. De nos jours, n'avons-nous pas vu la censure interdire la représentation de la *Moobite*, parce qu'un passage de cette pièce réclamait la liberté d'enseignement.

La liberté de la presse ! Un journal français publiait, il y a quelques jours, cette statistique : 90 procès en 87 jours ; pénalités édictées par la république : 11 ans de prison et 16,000 francs d'amendes ! Il n'y a guère progrès de ce côté.

La vieille monarchie ne connaissait guère la liberté des cultes, d'association, d'enseignement et de conscience, et ne s'en vantait pas. Les régimes qui l'ont suivie s'en sont vantés, mais ne les ont guère pratiqués ces libertés. La monarchie de juillet n'a pas voulu donner la liberté d'enseignement, pas plus que l'empire ou la république. Celle-ci s'est même montrée plus intolérante que les régimes précédents. Si la monarchie a chassé les protestants, la république a persécuté les catholiques, chassé les sœurs des hôpitaux, les aumôniers de l'armée, interdit les processions et dissout les congrégations religieuses.

Il y a une chose que l'on a perfectionné, c'est l'art de la déclamation et des phrases. On s'est payé de mots et de formules qui frappent l'esprit. Violer son serment, faire main basse sur la constitution, c'était, selon Napoléon III, sortir de la légalité pour rentrer dans le droit, fonder l'ordre dans la liberté. Couper la tête de ses adversaires, confisquer les propriétés des nobles, proscrire les catholiques, c'était pour les révolutionnaires de 93, la liberté, l'égalité, la fraternité. Le philosophe de Gavarni, Thomas Vireloques, résumait d'une façon pittoresque l'histoire du monde. Dans l'histoire ancienne, c'étaient mangeurs et mangés : dans la moderne, c'est blagueurs et blagués. N'est-ce pas un peu l'histoire de France ?

Que conclure de là, que la république est moins le régime de la liberté que l'ancienne monarchie ou l'empire ? Nullement ; la forme ici n'est pour rien. La liberté n'est pas encore entrée dans les mœurs françaises et on n'en est toujours, depuis 60 ans, qu'à l'apprentissage. A l'absolutisme d'un homme on a substitué l'absolutisme d'un parti avec une fatale soumission chez les vaincus. Ce n'est que malheureusement trop vrai, les Français n'entendent que peu de chose à la pratique du régime représentatif. Sitôt qu'il y a un pouvoir constitué, la majorité courbe la tête et laisse faire ou accepte le pouvoir jusqu'à ce qu'une poignée d'audacieux s'empare du pouvoir !

Dire que l'empire a été voté deux fois à la presque unanimité du peuple français, c'est quelque chose d'incroyable en présence de l'état de choses actuel. Il n'est pas moins étonnant qu'aux dernières élections, sur 600 élections, les conservateurs monarchistes n'aient réussi à trouver des candidats que dans 250 circonscriptions ! Une pareille abstention équivaut à mettre bas les armes et à plier la tête sous les coups des pouvoirs ; un pareil fait ne peut se produire que dans un pays où l'on ne comprend pas le jeu des institutions représentatives.

Un autre symptôme qui manifeste bien l'esprit de la France, c'est l'engouement des Français pour les grands hommes ou plutôt les individualités. Ils n'ont plus de rois absolus, mais jamais Louis XIV n'a vu plus de fronts, d'échines courbés devant lui que Gambetta. C'est l'effet de l'esprit monarchique qui demeure en France malgré la révolution. Rien de plus contraire à la démocratie que ce culte des personnages marquants. Dans toutes les courses de Gambetta en France, on a crié : vive Gambetta, comme on criait jadis vive l'Empereur ! On a oublié la France et la République pour acclamer le chef républicain ; généraux, préfets, corps de toutes espèces sont venus se prosterner devant l'homme qui possède plus de pouvoirs personnels que n'en eût jamais Napoléon III. Il n'y a que l'étiquette de changé, le fond reste le même en France. L'esprit de caste y règne, en dépit de l'abolition des privilèges. On calomnie la noblesse mais on l'envie et on l'imité. La France est encore un pays monarchique et attend un maître qu'il s'appelle empereur, roi ou dictateur.

A. D. DECELLES.

## BULLETIN EUROPEEN

Le *Times* note un fait singulier qui aurait pu se produire en France à la suite des élections du 21 août dernier. L'ancienne Chambre avait reçu son mandat pour quatre ans, et ce mandat n'était pas expiré lorsque l'autre a été élue, il s'en suit que, s'il était survenu un incident qui aurait nécessité l'intervention des Chambres, il aurait fallu convoquer la plus ancienne. Ce bizarre état de choses est le résultat de la hâte indue apportée aux élections. Rien ne pressait d'élire la nouvelle Chambre, puisque le mandat de l'autre n'expirait que le 28 octobre ; mais M. Gambetta résolut d'avoir les élections au plus tôt afin de devancer le mauvais effet que produiraient les nouvelles de Tunisie et d'Algérie lorsque la situation vraie serait connue. La France était alors sous l'impression que le gouvernement n'était aux prises qu'avec une insurrection dont quelques régiments auraient raison. Elle a su depuis que le gouvernement avait à soumettre une révolte formidable en Algérie, et qu'il n'était maître en Tunisie que des postes qu'il occupait, le reste du pays étant en feu d'une extrémité à l'autre. Dans ces circonstances, on comprend l'importance de la manœuvre électorale de M. Gambetta.

Au sujet de l'occupation de la Tunisie, on en fait remonter la responsabilité jusqu'à M. de Bismarck. Vouloir connaître la valeur de la nouvelle armée française, il a poussé M. Ferry dans cette affaire de la Tunisie. Il a pris à l'égard de la France, qui semblait ambitionner la conquête de la régence, une attitude pleine de générosité feinte, et celle-ci s'est lancée dans l'aventure avec un enthousiasme qui a vite fait place au découragement lorsqu'elle s'est aperçue dans quelle guépier elle s'était aventurée. M. de Bismarck, qu'il soit ou non au fond de cette équipée tunisienne, doit être fixé maintenant sur la valeur de la nouvelle armée.

C'est une question bien controversée en France. On sait que la durée du service militaire est limitée à trois ans, et les adversaires de la réforme, soutenant qu'il est impossible de transformer un conscrit en soldat en un espace de temps aussi court. Que M. de Bismarck se soit montré aussi roté dans cette affaire, si cela n'est pas exact, c'est au moins vraisemblable. Ce ne serait pas du reste le premier tour qu'il aurait joué à la diplomatie et au gouvernement français. On sait qu'avant de pousser la France à lui déclarer la guerre en 1870, M. de Bismarck avait engagé M. Benedetti, ministre de France en Prusse, dans des négociations ténébreuses, au milieu desquelles le rusé Prussien lui fit consentir un traité d'annexion de la Belgique à la France, traité que l'Allemagne rendit public au moment de la guerre franco-prussienne pour enlever la sympathie de l'Europe à la France.

On remarque beaucoup d'hésitations dans les derniers discours de M. Gambetta. Tantôt, il paraît pencher du côté des violents, tantôt il commande la modération. On lui prête l'intention de vouloir se réserver jusqu'à ce qu'il connaisse parfaitement le tempérament, les idées des nouveaux députés. Comme le dit un journal, c'est une autre application de l'axiôme révolutionnaire : " Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef."

Si la situation n'est guère brillante du côté de l'Afrique, elle ne l'est pas davantage en Europe. Le gouvernement français a manœuvré de façon à se trouver sans allié en Europe. De l'Italie, il s'est fait un ennemi juré ; il a laissé la Russie se rapprocher de l'Allemagne n'ayant pas su profiter des profondes sympathies que le nouvel empereur avait pour la France. On dit : mais la France ne songe pas à la guerre, à quoi bon une alliance russe ou autrichienne ? Les amis en politique ne nuisent pas et la France, malgré ses intentions pacifiques, peut se trouver, malgré elle, aux prises avec des complications européennes. Au lieu de se ménager des alliés en Europe, le gouvernement médite de nouvelles persécutions dont les catholiques seraient les victimes. Quelques journaux, dévoués à M. Ferry, publient une carte de France sur laquelle sont soigneusement indiqués les biens du clergé et demandent ni plus ni moins qu'une confiscation renouvelée